

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 novembre 2017, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M, Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 16

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 2 et 18 octobre 2017
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 2 et 18 octobre 2017
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances
 - 6.1. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
7. Demandes d'aides financières
 - 7.1. Soli-Can Lac-St-Jean Est – campagne de financement 2018
 - 7.2. Opération Nez rouge Alma
 - 7.3. Demande d'arrêt routier de la Société Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire
 - 7.4. Demande d'aide financière et d'utilisation du restaurant de l'aréna par les pompiers
8. Urbanisme
 - 8.1. Adoption du règlement 355-17 relatif à la taxe pour des travaux au cours d'eau d'Élie Harvey
9. Développement
 - 9.1. Amendement à la résolution 16-274 / politique de soutien au développement
10. Administration
 - 10.1. Avis de motion du règlement 356-17 / Code d'éthique et déontologie des élus
 - 10.2. Présentation du projet de règlement 356-17 / Code d'éthique et déontologie des élus
 - 10.3. Avis de motion / règlement 357-17 modifiant le règlement 354-17 relatif à la tarification de certains biens et services

- 10.4. Présentation du projet de règlement 357-17 modifiant le règlement 354-17 relatif à la tarification de certains biens et services
- 10.5. Rachat du terrain no18 du quartier Boréal
- 10.6. Autorisation de paiement - Demande de paiement no 6 – Construction Guy Bonneau
- 10.7. Demande d'aide financière à la Caisse populaire Desjardins
- 10.8. Renouvellement de l'entente pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC
- 10.9. Achat de tablettes pour la salle des archives / Édifice municipal et communautaire
- 10.10. Formation des comités 2018
- 10.11. Nomination d'un maire suppléant
- 10.12. Nomination d'un représentant suppléant aux séances de la MRC pour l'année 2018
- 10.13. Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur nord
- 10.14. Nomination d'un représentant à l'OMH
- 10.15. Nomination d'un représentant à la Maison des jeunes
- 10.16. Nomination d'un représentant au Réseau Biblio
- 10.17. Nomination d'un conseiller responsable des questions des familles et des aînés
- 10.18. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 11. Affaires nouvelles
 - 11.1. a) Motion de remerciements – OPP
 - 11.2. b)
- 12. Vœux de sympathie
- 13. Rapport des comités
- 14. Mot du maire
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Johanne Lavoie

17-235

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 ET 18 OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 2 et 18 octobre 2017

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-236

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 2 et 18 octobre 2017 est approuvée

Acceptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 ET 18 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Claude Tremblay

17-237

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances des 2 et 18 octobre 2017 sont adoptés

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés d'octobre 2017

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

17-238

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 1 277 514.51 \$ pour le mois d'octobre 2017 est approuvé

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation informe la Municipalité que l'annulation de la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles annoncée en février dernier implique que le ministère émettra à nouveau pour l'année de taxation 2018 le fichier d'indication de paiement

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

7.1. Soli-Can Lac-St-Jean Est – campagne de financement 2018

ATTENDU QUE dans le cadre de sa campagne de financement 2018, l'organisme Soli-Can Lac-St-Jean Est demande une aide financière à la Municipalité de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services de Soli-Can Lac-St-Jean Est

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer l'organisme Soli-Can Lac-St-Jean Est

17-239

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 500 \$ à Soli-Can Lac-St-Jean Est pour l'année 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996

pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 13 novembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7.2. Opération Nez rouge Alma

ATTENDU QUE dans le cadre de sa campagne de financement 2018 l'organisme Opération Nez rouge Alma demande une aide financière à la Municipalité de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services d'Opération Nez rouge Alma

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer Opération Nez rouge d'Alma

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Claude Tremblay

17-240

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 100 \$ à Opération Nez rouge d'Alma

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 13 novembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7.3. Demande d'arrêt routier de la Société Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE l'organisme Société Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire désire faire un arrêt routier le samedi 2 décembre 2017 dans le cadre de la guignolée

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer l'organisme Société Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Jean-François Néron

17-241

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise l'organisme Société Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire à faire un arrêt routier le samedi 2 décembre 2017

Acceptée

7.4. Demande d'aide financière et d'utilisation du restaurant de l'aréna par les pompiers

ATTENDU QUE les pompiers du service d'incendie de la caserne 31 demandent au conseil une aide financière pour la soirée des fêtes

ATTENDU QUE les pompiers du service d'incendie de la caserne 31 demandent également au conseil d'utiliser le restaurant de l'aréna pour la tenue de l'événement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer les pompiers du service d'incendie de la caserne 31

17-242

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 100 \$ aux pompiers du service d'incendie de la caserne 31

Que les pompiers sont autorisés à utiliser le restaurant de l'aréna pour leur soirée des fêtes du 2 décembre 2017

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 13 novembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

8. URBANISME

8.1. Adoption du règlement 355-17 relatif à la taxe pour des travaux au cours d'eau d'Élie Harvey

ATTENDU QUE la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est a décrété, par son règlement no 264-2016 des travaux dans le cours d'eau Élie Harvey à Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est a mis ces travaux à la charge de la municipalité, conformément à sa politique de gestion des cours d'eau municipaux

ATTENDU QUE ces travaux ont été réalisés et bénéficient à deux contribuables, situés dans le bassin versant de ce cours d'eau

ATTENDU QU'il y a lieu de financer la quote-part imposée à la municipalité par la M.R.C. au moyen d'une taxe spéciale conformément à l'article 979 du code municipal ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 4 juillet 2017

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2017

17-243

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Rollande Côté

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le règlement numéro 355-17 ayant pour objet de créer une taxe spéciale pour recouvrer les coûts de la quote-part pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Élie Harvey à Saint-Nazaire, ci-après reproduit, soit adopté comme suit :

ARTICLE 1 TRAVAUX ASSUJETTIS

Les travaux décrétés par la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, par son règlement numéro 264-2016, sont assujettis à la taxe spéciale décrétée au présent règlement.

ARTICLE 2 IMMEUBLES ASSUJETTIS

Sont assujettis à la taxe spéciale établie par le présent règlement tous les immeubles, imposables ou non, situés à l'intérieur du bassin versant du cours d'eau, tel que délimité sur le plan produit en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 TAXE SPÉCIALE

3.1 Dans le but de recouvrer les coûts payables par la municipalité pour les travaux assujettis au présent règlement, le conseil décrète une taxe spéciale imposée sur chaque immeuble assujetti, tel que défini à l'article 2 du présent règlement.

3.2 Le montant de la taxe spéciale imposée en vertu du présent règlement est de 20 548.78 \$.

ARTICLE 4 MODALITÉS DE PERCEPTION

4.1 La taxe spéciale établie par le présent règlement sera perçue lors de l'établissement du rôle général de perception de l'année 2017 ou lors de la confection de tout rôle spécial de perception.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Acceptée

9. DÉVELOPPEMENT

9.1. Amendement à la résolution 16-274 / politique de soutien au développement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a adopté la résolution 16-274 relativement à l'adoption d'un programme de soutien au développement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire modifier l'enveloppe budgétaire du programme de soutien au développement de 1 % des crédits budgétaires de la municipalité par une enveloppe d'un montant ne pouvant excéder 20 000 \$ par année

17-244

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire amende la résolution 16-274 pour modifier l'enveloppe budgétaire du programme de soutien au développement à un montant ne pouvant excéder 20 000 \$ par année

Acceptée

10. ADMINISTRATION

10.1. Avis de motion du règlement 356-17 / Code d'éthique et de déontologie des élus

Mme Rollande Côté, conseillère, donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 356-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus

10.2. Présentation du projet de règlement 356-17 / Code d'éthique et déontologie des élus municipaux

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement 356-17 / Code d'éthique et déontologie des élus municipaux. Il énumère les valeurs municipales, les objectifs du règlement, mentionne que l'interprétation des mots utilisés dans le règlement y figurent et énumère les dispositions du code d'éthique

10.3. Avis de motion / règlement 357-17 modifiant le règlement 354-17 relatif à la tarification de certains biens et services

M. Claude Tremblay, conseiller, donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 357-17 modifiant le règlement 354-17 relatif à la tarification de certains biens et services

10.4. Présentation du projet de règlement 357-17 modifiant le règlement 354-17 relatif à la tarification de certains biens et services

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement 357-17. Il mentionne que le règlement 357-17 vise à modifier l'annexe C du règlement 354-17 afin de modifier les tarifs de location de la surface de hockey dek et établir un montant pour les personnes et organismes utilisant la surface plus de 25 heures

10.5. Rachat du terrain n°18 du quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité a vendu le terrain n°18 du quartier Boréal à Pierre-Luc Fortin et Jessica Morissette le 11 mai 2017

ATTENDU QUE l'acte de vente stipule que l'acheteur s'engage à finaliser la construction d'une résidence (bâtiment principal) dans un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente à défaut de quoi la municipalité pourra reprendre possession du terrain au coût prévu à l'acte de vente sans aucune indemnité ou compensation que ce soit, en envoyant un simple avis à l'acquéreur

ATTENDU QUE les acquéreurs ont signifié à la municipalité qu'ils ne prévoient plus construire une résidence sur ledit terrain avant le délai prévu

ATTENDU QUE Me Bianka Villeneuve, notaire a été mandatée par M. Pierre-Luc Fortin et Mme Jessica Morissette afin d'aviser la municipalité que ses clients ne désirent plus conserver le terrain n°18 et demandent à la municipalité de procéder aux démarches pour reprendre possession dudit terrain

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de procéder au rachat du terrain n°18

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Claude Tremblay

17-245

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire procède au rachat du terrain n°18 du quartier Boréal au prix prévu à l'acte de vente de 18 131,22 \$ plus les taxes applicables

Que les frais de rétrocession du terrain seront à la charge de Pierre-Luc Fortin et Jessica Morissette

Acceptée

10.6. Autorisation de paiement - Demande de paiement no 6 –
Construction Guy Bonneau

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 344-16 relatif à la construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. est mandatée pour effectuer les travaux de construction

ATTENDU QUE la demande de paiement n° 6 a été émise par Construction Guy Bonneau inc. et recommandée par M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architectes au montant de 567 660,80 \$ taxes incluses

17-246

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que sur recommandation de M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architectes, la Municipalité de Saint-Nazaire autorise le paiement du décompte progressif n° 6 à l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. au montant de 567 660,80 \$ taxes incluses

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 02000 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 13 novembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

10.7. Demande d'aide financière à la Caisse populaire Desjardins

17-247

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à présenter une demande d'aide financière à la Caisse populaire Desjardins pour l'achat d'une enseigne sur pylônes pour l'édifice municipal et communautaire

Acceptée

10.8. Renouvellement de l'entente pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a signé une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017

ATTENDU QUE ladite entente doit être renouvelée pour l'année 2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Claude Tremblay

17-248

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire renouvelle l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Acceptée

10.9. Achat de tablettes pour la salle des archives / Édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE la construction de l'édifice municipal et communautaire est en cours

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir de tablettes pour la salle des archives de l'édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise *Megaburo* a déposé une offre de service au montant de 2 520 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Charles Lapointe

17-249

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète des tablettes pour la salle des archives de l'entreprise *Megaburo* au montant de 2 520 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payable à même le règlement d'emprunt 344-16

Acceptée

10.10. Formation des comités 2018

ATTENDU QU'à la suite des élections du 5 novembre la municipalité doit revoir la structure et la composition de ses comités

ATTENDU QUE le maire et le directeur général font partie d'office de tous les comités

ATTENDU QUE les nouveaux comités et leur composition sont les suivants :

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Derek O'Hearn, conseiller district n° 1

Johanne Lavoie, conseillère district n° 4

Comité de développement

Charles Lapointe, conseiller district n° 3

Claude Tremblay, conseiller district n° 5

Jean-François Néron, conseiller district n° 6

Comité consultatif d'administration

Rollande Côté, conseillère district n° 2

Claude Tremblay, conseiller district n° 5

Comité des travaux publics

Charles Lapointe, conseiller district n° 3

Comité des loisirs et activités communautaires

Derek O'Hearn, conseiller district n° 1

Rollande Côté, conseillère district n° 2

Johanne Lavoie, conseillère district n° 4

Jean-François Néron, conseiller district n° 6

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron

17-250

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la nouvelle structure des comités est adoptée

Que la municipalité de Saint-Nazaire nomme les membres du conseil sur les différents comités

Acceptée

10.11. Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé à titre de remplacement du maire en cas d'absence de ce dernier

17-251

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Derek O'Hearn

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseiller Jean-François Néron est nommé à titre de maire suppléant pour l'année 2018 en cas d'absence du maire, Jules Bouchard

Acceptée

10.12. Nomination d'un représentant suppléant aux séances de la MRC pour l'année 2018

ATTENDU QU'un représentant suppléant doit être nommé à titre de remplaçant du maire en cas d'absence de ce dernier aux séances de la MRC

17-252

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseiller Jean-François Néron est nommé à titre de remplaçant du maire pour l'année 2018 en cas d'absence de ce dernier aux séances de la MRC

Acceptée

10.13. Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur nord

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire doit nommer un représentant délégué à la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur nord

ATTENDU QUE Jean-François Néron, conseiller est disposé à être le représentant délégué de la municipalité à la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur nord

17-253

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil nomment Jean-François Néron, conseiller à titre de représentants délégués à la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur nord

Acceptée

10.14. Nomination des représentants à l'OMH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire doit nommer des représentants délégués à l'OMH

ATTENDU QUE Rollande Côté et Johanne Lavoie, conseillères et Claude Tremblay, conseiller sont disposés à être les représentants délégués de la municipalité à l'OMH

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Charles Lapointe

17-254

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil nomment Rollande Côté et Johanne Lavoie, conseillères et Claude Tremblay, conseiller à titre de représentants délégués à l'OMH pour l'année 2018

Acceptée

10.15. Nomination des représentants à la Maison des jeunes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire doit nommer des représentants délégués à la Maison des jeunes

ATTENDU QUE Derek O'Hearn et Charles Lapointe, conseillers sont disposés à être les représentants délégués de la municipalité à la Maison des jeunes

17-255

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil nomment Derek O'Hearn et Charles Lapointe, conseillers à titre de représentants délégués à la Maison des jeunes pour l'année 2018

Acceptée

10.16. Nomination d'un représentant au Réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire doit nommer un représentant délégué au Réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE Johanne Lavoie, conseillère est disposée à être la représentante déléguée de la municipalité au Réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean

17-256

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil nomment Johanne Lavoie conseillère, à titre de représentante déléguée au Réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2018

Acceptée

10.17. Nomination d'un conseiller responsable des questions des familles et des aînés

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire doit nommer un conseiller responsable des questions des familles et des aînés

ATTENDU QUE Rollande Côté, conseillère est disposée à être la conseillère responsable des questions des familles et des aînés

17-257

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil nomment Rollande Côté conseillère, à titre de conseillère responsable des questions des familles et des aînés pour l'année 2018

Acceptée

10.18. Déclaration des intérêts pécuniaires

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre-Yves Tremblay confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, mesdames Rollande Côté et Johanne Lavoie et messieurs Jules Bouchard, Derek O'Hearn, Charles Lapointe, Claude Tremblay et Jean-François Néron

11. AFFAIRES NOUVELLES

1.1. Motion de remerciements aux bénévoles de l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame-de-Lorette

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron

17-258

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de remerciement aux bénévoles de l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame-de-Lorette pour leur dévouement et leur participation à l'organisation de l'activité d'Halloween. Grâce à leur implication, l'activité a connu un franc succès.

Acceptée

12. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies aux familles de Madame Rolande Tremblay et de Monsieur Albert Provencher, décédés en octobre 2017

13. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

14. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-259

Que la séance soit levée à 20 h 57

Adoptée

Saint-Nazaire, le 13 novembre 2017

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général

Jules Bouchard
Maire